



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI

Séance du 28/11/2023
Objet : Servitude SDE 04 Les Faïsses

L'an deux mille vingt et trois et le 28 novembre à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE,
Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, AILLAUD Marion, ROBERT
Carole, HUBERT Armelle, AILLAUD Karine, MOUREN Sylvie et Messieurs GONCALVES
Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, BONO Vicente, DEYE Manuel, HOLIET Samuel,
VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mmes BERNARD Myriam, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, et Mrs
CHAMBRE Emmanuel, AKLA Mohammed.

Procurations : M. CHAMBRE Emmanuel a donné procuration à Mme MOUREN Sylvie. Mme
BERNARD Myriam a donné procuration à Mme FONTAINE Sonia.

Mme AILLAUD Marion a été désignée Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15
Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

Le 30/11/2023

Application agréée E-legalite.com

Conseil Municipal du 28/11/ 2023

Délibération n° 2023/06/46

OBJET : Servitude SDE 04 Les Faïsses

Mme le Maire expose que préalablement au transfert de compétences de l'eau et assainissement à PAA, la commune avait engagé des travaux de raccordement au réseau public d'assainissement du quartier des Faïsses. PAA poursuit ces travaux.

La commune a souhaité profiter de cette occasion pour relier un point d'éclairage public isolé au poste le plus proche, et enfouir le réseau.

Pour cela, il est nécessaire de délivrer une servitude au SDE sur la parcelle B 732 pour une canalisation d'environ 160 mètres, ainsi que la pose d'un coffret électrique.

Mme le maire propose :

- d'accorder cette servitude,
- de l'autoriser à signer les documents nécessaires.

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accorde la servitude de passage susmentionnée au SDE 04,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Malijai,
Le 28 novembre 2023
Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 30/11/2023

Application agréée E-legalite.com